

Règlement de Participation au Vide-Grenier "P'tits Loups et Grandes Occa's"

18 mai 2025; Air des Goutys à Nayemont les Fosses

Article 1 - Objet

Le vide-grenier "P'tits Loups et Grandes Occa's" est un événement destiné à la vente d'articles en lien avec l'univers des enfants : vêtements, jouets, livres, matériel de puériculture, accessoires, etc.

Article 2 - Conditions de participation

- L'inscription est ouverte aux particuliers uniquement. Les professionnels ne sont pas autorisés à vendre.
- Chaque participant doit remplir un bulletin d'inscription avant la date limite prévue par l'organisation.
- **La date limite de réservation** est fixée au **30 avril**.
- Un justificatif d'identité peut être demandé.
- Le tarif de participation est de **5€ par emplacement**.
- Le paiement se fait par **chèque à l'ordre de l'Association des Parents d'Élèves des Écoliers de l'Ormont** (APEEO), ce qui vaut pour réservation et acceptation du présent règlement.
- L'envoi du chèque doit être effectué à l'adresse suivante : Mr Quattrucci, **275 chemin du Spitzemberg, 88100 Nayemont les fosses**
- Le règlement de participation est à demander par mail à asso.ecoliers2lormont@gmail.com et sera envoyé en retour par mail.

Article 3 - Emplacement

- L'événement aura lieu à l'air des Goutys à Nayemont les Fosses
- Les emplacements sont de **2,50m de large**.
- **Aucun équipement (tables, chaises, tonnelles, etc.) n'est fourni par les organisateurs.**
- Chaque emplacement réservé donne droit à **une boisson sans alcool offerte**.
- Une personne passera prendre les commandes de nourriture pour le repas du midi, sans obligation d'achat.
- L'attribution des emplacements se fait par l'organisation et ne peut pas être modifiée par les exposants.

Article 4 - Installation et Désinstallation

- **Les vendeurs peuvent arriver à partir de 8h** pour installer leur stand.
- **La vente débute à 9h et se termine à 18h.**
- Les stands doivent être prêts avant l'ouverture au public.
- Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et à enlever tous leurs invendus à la fin de l'événement.

Article 5 - Vente et Responsabilités

- La vente de produits contrefaits ou interdits par la loi est strictement prohibée.
- Les exposants sont responsables de leurs articles et de la gestion de leurs ventes.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des biens exposés.

Article 6 - Sécurité et Respect

- Les exposants doivent respecter les consignes de sécurité et les directives des organisateurs.
- **Consignes de sécurité :**
 - Les allées de circulation doivent rester dégagées en permanence.
 - L'utilisation de rallonges électriques et d'appareils électriques doit être conforme aux normes de sécurité.
 - En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier l'installation des stands pour garantir la sécurité de tous.
 - Tout incident ou situation dangereuse doit être immédiatement signalé à l'organisation et/ou par téléphone au **06.70.48.99.12** (Ludivine) ou auprès des services compétents.
 - **Des poubelles de tri seront mises à disposition sur place pour les acheteurs. Chaque exposant est responsable du tri et de l'élimination de ses déchets hors du site.**
- Aucune nuisance sonore excessive ne sera tolérée.
- **L'abus d'alcool, le fait de fumer sur les stands de l'événement et tout comportement agressif ou insultant envers les autres participants ou visiteurs sont strictement interdits.**
- Tout comportement irrespectueux pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'événement.
- **En cas de non-respect des consignes, les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement l'exposant et/ou de refuser toute participation future à l'événement.**

Article 7 - Annulation et Remboursement

- En cas d'annulation par l'organisateur (ex. conditions météorologiques incompatibles avec l'événement), les frais d'inscription seront intégralement remboursés.
- En cas d'annulation par l'exposant avant le 28 avril, les frais d'inscription seront remboursés. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 - Acceptation du Règlement

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement si nécessaire.

Organisateur : Association des Parents d'Élèves des Écoliers de l'Ormont (APEEO)